



## Les délibérations en bref...

### **Indemnités des élus (adopté à la majorité, 23 voix POUR et 3 abstentions)**

Le conseil municipal vote la répartition des indemnités versées au maire, aux adjoints et à certains conseillers municipaux, dans le respect du budget maximal autorisé pour la commune. Cette décision fixe les montants qui seront payés chaque mois et leur date d'application.

### **Taux d'imposition 2026 (adopté à la majorité, 25 voix POUR et 1 abstention)**

Le conseil municipal approuve les taux d'imposition 2026 identiques à 2025 : taxe foncière bâtie (34,09%), non bâtie (34,61%) et habitation (11,35%), malgré une hausse mécanique des bases de 0,9%.

### **Demande de subvention au titre du fonds Feder pour la reconstruction : modification (adopté à l'unanimité)**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité une nouvelle demande de subvention FEDER pour reconstruire le pont du Moulin, endommagé en 2024, à la suite d'une légère modification du programme des travaux, afin de restaurer une infrastructure essentielle pour la circulation et la sécurité des usagers.